

# La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le. consommateur.rice et l'emploi

---

## Déclaration du groupe CFDT

En choisissant de s'intéresser au numérique comme premier thème d'autosaisine pour la nouvelle mandature, la section des activités économiques s'inscrit clairement dans les orientations stratégiques du CESE sous l'angle de l'analyse d'un phénomène irréversible qui transforme profondément notre société. Le travail gratuit effectué par le consommateur volontairement ou non et l'exploitation des données qui en résultent posent de nombreuses questions que l'avis a listées avec pédagogie. Nous en développons trois :

La question de l'emploi d'abord : la CFDT, comme l'avis, ne partage pas le catastrophisme qui considère le numérique comme inéluctablement destructeur de l'emploi. Pour la CFDT des emplois disparaîtront, mais d'autres seront créés dans des métiers qui n'existent peut-être même pas encore. Et surtout, presque tous sont et seront transformés, y compris avec une opportunité de se réapproprier le travail en lui donnant plus de sens et de liberté. C'est à cette transformation qu'il faut préparer le citoyen, le travailleur et le consommateur. Il faut les préparer en luttant contre la fracture numérique qu'elle soit géographique, technique ou sociale, qu'elle relève des usages professionnels ou personnels. Nous soutenons particulièrement les recommandations qui ont trait à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, dans la continuité de plusieurs avis antérieurs dont le tout récent avis du CESE sur les certificats de qualification professionnelle. C'est un enjeu qui n'est pas pris à sa juste mesure dans de trop nombreux secteurs d'activité et branches professionnelles.

La question des données personnelles ensuite : un statut doit définir les droits d'accès, de reproduction, de transfert, d'exploitation, d'agrégation et de destruction. Il y va de la protection des libertés fondamentales et de l'acceptabilité sociale de l'économie numérique en général face à la crainte d'une vie sous surveillance permanente. Il s'agit aussi de répartir la valeur ajoutée obtenue à partir du travail gratuit du consommateur. Ce sujet et le rôle des diverses parties prenantes doivent faire l'objet d'une régulation européenne ou mieux mondiale. Ceci pour éviter les conséquences néfastes des différentes formes de dumping et d'évitement fiscal ainsi que les effets d'aubaine à forte incidence sociale et financière.

La question de la protection sociale enfin. Le salariat reste le modèle dominant, mais ses frontières deviennent de plus en plus floues. Celui qui crée ces données à titre gracieux ou payant, peut être salarié, travailleur indépendant, bénévole d'association, en formation, en congé ou au chômage. La protection sociale pourra de moins en moins être basée sur les seules cotisations liées à l'emploi salarié. Dans le prolongement de la piste ouverte par le Compte personnel d'activité (CPA), les droits associés devront bénéficier non pas au salarié en tant que tel, mais à la personne ; et il faut penser à des modes de protection contre la précarité et adaptées à des statuts multiples et à de nouvelles formes de subordination économique.

Les préconisations de l'avis apportent une clarification bienvenue sur les enjeux et ouvrent des pistes pour avancer sur ces questions complexes. La CFDT a voté l'avis.